

CP shops de stations-service

Radgasse 3
Case postale
8021 Zurich
Tél.: 043 366 66 91
Fax: 043 366 66 95
Courriel: info@pkts.ch
Internet: www.pkts.ch

PKTS Paritätische Kommission Tankstellenshops in der Schweiz
CPSS Commission paritaire des shops de stations-service en Suisse
CPNS Commissione paritetica dei negozi delle stazioni di servizio in Svizzera

Association de shops de stations-service suisse AESS

Spitalgasse 5
8001 Zurich
Tél.: 044 218 50 22
Courriel: info@tankstellenshops.ch
Internet: www.tankstellenshops.ch



Syndicat Unia

Secteur des services
Weltpoststrasse 20
3000 Berne 15
Tél.: 031 350 21 11
Courriel: info@unia.ch
Internet: www.unia.ch



Syndicat Syna

Römerstrasse 7
Case postale
4601 Olten
Tél.: 044 279 71 71
Courriel: info@syna.ch
Internet: www.syna.ch



Société suisse des employés de commerce

Reitergasse 9
Boîte postale
CH-8021 Zurich
Tél.: 032 721 21 37
Courriel: politique-emploi@secsuisse.ch
Internet: www.secsuisse.ch

**société des employés
de commerce**
ensemble, façonnons l'avenir.

Convention collective de travail des shops de stations-service en Suisses (CCT shops de stations-service)

Adaptions des salaires à partir du 1er février 2025

Annexe 2: Salaires minimums

Le salaire minimum brut se monte à:

2025:

Niveau 1: ZH, BS, BL, AG, BE, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, AR, AI, NE, VD, GE, LU, SG

	Par mois (x13)	Par heure**
Sans apprentissage:	CHF 3'870.–	CHF 21.26
Sans apprentissage, à partir de la 3 ^e année de service:	CHF 3'890.–	CHF 21.37
Apprentissage de 2 ans*:	CHF 4'170.–	CHF 22.91
Apprentissage de 3 et 4 ans*:	CHF 4'270.–	CHF 23.46

Niveau 2: VS, JU, GR, SH, TG

	Par mois (x13)	Par heure**
Sans apprentissage:	CHF 3'770.–	CHF 20.71
Sans apprentissage, à partir de la 3 ^e année de service:	CHF 3'790.–	CHF 20.82
Apprentissage de 2 ans*:	CHF 4'070.–	CHF 22.36
Apprentissage de 3 et 4 ans*:	CHF 4'170.–	CHF 22.91

Niveau 3: TI

	Par mois (x13)	Par heure**
Sans apprentissage:	CHF 3'650.–	CHF 20.05
Sans apprentissage, à partir de la 3 ^e année de service:	CHF 3'670.–	CHF 20.16
Apprentissage de 2 ans*:	CHF 3'900.–	CHF 21.43
Apprentissage de 3 et 4 ans*:	CHF 4'000.–	CHF 21.98

* Les collaboratrices et collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) doivent dans tous les cas être affectés au salaire minimal pour un apprentissage achevé au bout de 3 ou 4 ans. Les collaboratrices et collaborateurs titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP; diplôme de formation élémentaire) doivent toujours être affectés au salaire minimum pour un apprentissage professionnel de 2 ans.

**plus 8.33% pour le 13e salaire; 9.24% vacances, et dès 50 ans 10.64%; 3.59% pour les jours fériés.

Les salaires minimums ne s'appliquent pas aux catégories de personnes suivantes:

- Les stagiaires jusqu'au 20e anniversaire et sans formation professionnelle de base achevée, qui ne sont pas engagés seuls dans le shop de la station-service. La durée d'un stage est limitée à 6 mois maximum.
- Les collaboratrices et collaborateurs à capacités réduites faisant partie d'un programme de réinsertion ou d'incitation étatique ou approuvé par l'Etat, mais uniquement sur demande écrite soumise à la Commission paritaire et en cas d'avis favorable.
- Les personnes engagées dans une formation professionnelle initiale au sens de la loi sur la formation professionnelle.